

JOURS DE FERMETURE DE L'UNIVERSITE ET CONGES

ANNEE CIVILE 2009

1. Jours fériés légaux et statutaires

Jeudi	01.01.2009	Nouvel An	
Vendredi	02.01.2009	Jour de congé statutaire	
Lundi	13.04.2009	Lundi de Pâques	
Vendredi	01.05.2009	Fête du Travail	
Jeudi	21.05.2009	Ascension	
Lundi	01.06.2009	Lundi de Pentecôte	
Mardi	21.07.2009	Fête Nationale	
Samedi	15.08.2009	Assomption	A récupérer
Dimanche	27.09.2009	Jour de congé statutaire - Fête de la Com. Française	A récupérer
Dimanche	01.11.2009	Toussaint	A récupérer
Lundi	02.11.2009	Jour de congé statutaire	
Mercredi	11.11.2009	Armistice	
Vendredi	20.11.2009	Jour de congé statutaire - Fondation de l'Université	
Vendredi	25.12.2009	Noël	

En ce qui concerne les jours de congé à récupérer, le jour de remplacement sera fixé par accord individuel entre l'agent et son chef de service, en fonction des nécessités du service. A défaut d'accord, le jour férié sera remplacé par le premier jour d'activité habituel qui le suit (cf. article 6 de la loi du 4 janvier 1974 relative aux jours fériés).


2. Deux jours de congé statutaires fixés par le Conseil d'entreprise

Jeudi 24 décembre 2009

Jeudi 31 décembre 2009

3. Jours de congé supplémentaires accordés au P.A.T.G.S. en vertu de l'article 13 de son Statut

Les agents bénéficient de 10 jours statutaires à fixer selon les dispositions de l'article 13 du Statut. Ces congés s'ajoutent au congé légal qui est de 20 jours en régime de travail de 5 jours semaine (pour un agent ayant accompli la totalité de ses prestations l'année civile qui précède).


Philippe VINCKE,
Recteur


Jean-Louis VANHERWEGHEM,
Président du Conseil d'administration